

ACO Tetra D 400 kN Couvercles certifiés étanches aux odeurs et eaux de ruissellement!



Le couvercle certifié étanche aux odeurs et eaux de ruissellement, conforme à la norme EN 124, peut supporter le trafic le plus lourd. L'étanchéité à l'eau et aux odeurs est assurée par un joint en caoutchouc nitrile ininterrompu qui est comprimé lorsque le robuste couvercle avec double fermeture à clic est verrouillé. Le couvercle ouvert est doté d'encoches de sécurité spéciales contre la chute accidentelle.

Plus d'info sur www.aco.be

s.a. ACO Passavant, Preenakker 8, 1785 Merchtem, Tél. 052 38 17 70, Fax. 052 38 17 71, info@aco.be

Pénurie de bois

Les entreprises de l'industrie belge du bois et de l'ameublement sont inquiètes. En effet, l'utilisation accrue de la matière première bois comme combustible pour la production d'électricité et de chaleur «vertes» a des conséquences visibles sur le marché: de nombreuses entreprises de la transformation du bois souffrent de la pénurie et des coûts élevés de leur matière première.

La raison principale est que les Etats membres de l'UE accordent des subsides à la production d'énergie à partir de biomasse/bois. Or, ces subsides permettent aux producteurs d'électricité et de chaleur de payer beaucoup plus pour le bois en tant que combustible que les entreprises classiques de la transformation du bois ne peuvent le faire pour le bois en tant que matière première renouvelable.

De plus, il ressort des plans d'actions nationaux en matière d'énergie renouvelable déposés auprès de l'UE que d'ici à 2020, au moins 116 millions de tonnes de bois sec seront nécessaires pour mettre de l'électricité verte supplémentaire sur le marché. Et pour la production de chaleur verte, on compte sur la combustion de 295 millions de tonnes de bois sec au minimum. Ce qui signifie concrètement que dans l'UE, au moins une tonne de bois sec sera brûlée annuellement par habitant pour la production industrielle d'énergie verte. Et ce chiffre serait encore fortement sous-estimé car il ne tient compte que des chiffres pour la biomasse solide des 21 Etats membres ayant rédigé un plan national.

Les forêts européennes ne peuvent pas fournir cette quantité supplémentaire de bois. Des études estiment ainsi la pénurie de bois en Europe d'ici à 2020 à 430 millions de m³, soit plus d'un tiers de

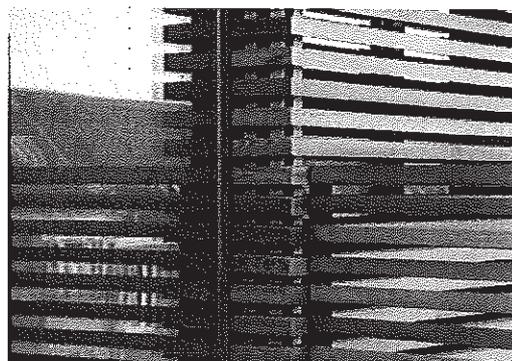
la consommation attendue (secteur de l'énergie et de la transformation du bois confondus). Par conséquent, l'Europe devra se procurer la matière première dans d'autres régions du monde et la subsidier afin de la brûler ici. A défaut, d'autres applications comme la production de bois sciés, de panneaux à base de bois, de fenêtres, de portes, d'escaliers, voire de meubles seront davantage mises sous pression.

Une réglementation insuffisante

Le secteur européen du bois souligne ainsi que la combustion du bois déstabilise les trois piliers du développement durable (écologie, économie et social). L'utilisation de produits en bois limite les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de 2 tonnes de CO₂/m³ de bois. Or, en brûlant ce dernier, du CO₂ est à nouveau libéré dans l'atmosphère. Par ailleurs, la transformation du bois offre 25 fois plus d'emplois en traitant 1 tonne de bois que le secteur de l'énergie en brûlant cette même tonne. D'un point de vue économique, la transformation du bois fournit 10 fois plus de valeur ajoutée que sa combustion, rappelle le secteur.

Au niveau belge, aucun plan d'actions national pour l'énergie renouvelable n'a encore été déposé auprès de la Commission européenne. Il semble cependant que la Belgique compte sur la biomasse solide pour la production d'énergie renouvelable. De plus, l'aide actuellement octroyée par les Régions à l'énergie verte, principalement via les certificats d'électricité verte, est parmi les plus élevées d'Europe.

Pour être précis, il faut ajouter qu'en Flandre, en matière de certificats verts, une réglementation vise à soutenir uniquement la combustion du bois qui n'entre pas



→ **Tensions présentes et à venir sur le marché européen du bois.**

en ligne de compte pour une utilisation matière. En Wallonie, aucun mécanisme de sauvegarde de cet ordre n'est pour l'instant mis en œuvre, mais Fedustria (la fédération de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement), plaide pour une adaptation du système wallon pour les nouveaux projets non intégrés. Quant à la chaleur verte, elle ne fait l'objet d'aucune réglementation en ces matières.

En finale, les entreprises demandent des règles du jeu explicites en matière de biomasse et d'énergie verte ainsi qu'un contrôle ad hoc de leur application, le tout selon une approche européenne. Cela n'a en effet pas de sens d'exporter de la biomasse, qui n'entrerait pas en considération pour la combustion dans un Etat membre, vers un autre Etat membre qui, lui, subsidierait cette opération.

Dans l'intervalle, de grandes entreprises belges de la transformation du bois comme Unilin-Quick Step ou Spano ressentent de grandes tensions sur le marché européen. Pour faire entendre leur voix, elles arrêteront sans doute leur production ces 28 et 29 octobre, histoire d'attirer l'attention sur l'actuelle pénurie de bois, sur les menaces qui planent sur les investissements, les chiffres d'affaires et l'emploi dans cette industrie pour les années à venir.